



HAUTES-PYRÉNÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°65-2023-152

PUBLIÉ LE 25 MAI 2023

Sommaire

DDETSPP Hautes-Pyrénées / Politique du travail

65-2023-05-22-00006 - Arrêté portant composition de la liste des
conseillers du salarié pour le département des Hautes-Pyrénées (4 pages)

Page 3

DDETSPP Hautes-Pyrénées

65-2023-05-22-00006

Arrêté portant composition de la liste des
conseillers du salarié pour le département des
Hautes-Pyrénées



Arrêté

Portant portant composition de la liste des conseillers du salarié
du département des Hautes-Pyrénées

Le préfet des Hautes-Pyrénées. Chevalier de l'ordre national du Mérite.

Vu les articles L. 1232-7 à L. 1232-14, et D. 1232-4 à D. 1232-12 du Code du Travail ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Jean SALOMON en qualité de préfet des Hautes-Pyrénées à compter du 23 août 2022;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 portant délégation de signature à Monsieur Gregory FERRA, directeur départemental de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Hautes-Pyrénées ;

Vu la consultation des organisations représentatives listées à l'article D.1232-4 du Code du Travail ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65-2020-06-25-001 du 25 juin 2020 ;

Considérant que :

- l'article D. 1232-6 du Code du travail disposant que « *la liste des conseillers du salarié est révisée tous les trois ans. Elle peut être complétée à tout moment si nécessaire* » ;
- l'arrêté préfectoral du 25 juin 2020 susvisé, arrêtant la liste des conseillers du salarié pour le département des Hautes-Pyrénées à compter du 17 mai 2020, est arrivé à expiration,

Considérant consultation des organisations représentatives visées à l'article D. 1232-4 du Code du Travail, et les réponses reçues.

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des personnes habilitées à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable soit à son licenciement, soit à la signature d'une rupture conventionnelle et en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est composée des personnes suivantes pour le département des Hautes-Pyrénées :

CFDT – Bourse du Travail, Place des Droits de l'Homme - 6500 Tarbes		
M. COUPIAC Paul	6 chemin de Bordenave 65400 VIER BORDES	Tél : 06 88 89 63 05
Mme ESPARBES Estelle	65 chemin Pasquinat 64530 GER	Tél : 06 24 86 41 08
M. PIE PENAS Luis	19 cami de Barricaous 65190 CASTERA LANUSSE	Tél : 06 75 87 19 83
Numéro de téléphone syndicat : 05 62 38 13 68 Mail : cfdt.ud65@orange.fr		

CFE – CGC - Bourse du Travail, 5 bd du Martinet - 65000 Tarbes		
M. BEAUVAIS Vincent	Syndicat CFE CGC Bourse du travail 5 boulevard du Martinet 65000 Tarbes	Tél : 06 86 49 24 09
M. BRUMONT Hervé		Tél : 06 08 92 12 86
M. DELHOM Daniel		Tél : 06 86 49 24 09
M. TOLZA Gérard		Tél : 06 76 83 48 81
Mme VIDALE Denise		Tél : 06 33 87 53 56
Numéros de téléphone syndicat : 05 62 37 59 62 Mail : ud65@cfecgc.fr		

CFTC - Bourse du Travail, Place des droits de l'Homme - 65000 Tarbes		
Mme DAPOIAN Muriel	Union départementale CFTC 32 et 65 Place des droits de l'Homme Bourse du travail 65000 Tarbes	Tél : 06 77 74 51 18
Mme LAMON ESQUEROU Marjorie		Tél : 06 83 18 91 46
Numéro de téléphone syndicat : 05 62 37 59 26 Mail : cftcud65@orange.fr		

CGT - Bourse du Travail, Place des Droits de l'Homme, 5 bd du Martinet – 65000 Tarbes		
M. ALLENOU Jean	6 chemin des Courtalets 65510 LOUDENVIELLE	Tél : 06 84 78 39 00
M. BAT Didier	47 rue de la Traversole 65420 IBOS	Tél : 06 83 78 16 93
M. CAMBOURS Christian	20 rue du Château 65700 HAGEDET	Tél : 06.74.58.67.38
M. CAUSSADE Serge	5 venelle des Loutres 65000 TARBES	Tél : 06 68 09 63 80
M. GAROBY Laurent	10 cami deth cap dera serra 65200 ANTIST	Tél : 06 12 48 88 23
M. HERGAULT Laurent	12 lotissement le baysole 65300 LAGRANGE	Tél : 06 89 75 51 37
M. LABORDE Jean Claude	5 chemin du Lairis 65240 GENOS	Tél : 06 77 69 10 30
M. MESTE David	3 rue du Pic Long 65690 BARBAZAN-DEBAT	Tél : 07 85 57 62 20
Mme MODJAVERIAN Mahchid	Hameau des granges, Apt 18 65170 BOURISP	Tél : 06 21 72 05 15
Mme SALLES Jocelyne	20 chemin de la Lande 65150 ANERES	Tél : 06 70 47 41 25
Numéro de téléphone syndicat : 05 62 37 01 37 Mail : ud65@cgt.fr		

FO 65 – 12 rue Jean Lansac - BP 11024 - 65010 Tarbes Cedex		
Mme HABAROU Marielle	265 chemin d'Aumizos 65400 GEZ	Tél : 06 10 32 32 45
Mme LATAPIE Sonia	12 rue d'Ilhéou 65400 ARGELES-GAZOT	Tél : 06 89 33 45 69
M. LEPITRE Frédéric	10 rue de l'Estibete 65000 TARBES	Tél : 06 89 84 32 74
M. MURAT Gérald	4 rue de Toulouse 65230 CASTELNAU-MAGNOAC	Tél : 06 12 25 28 07
Mme THOMAS Marie Françoise	13 rue du presbytère 65500 CAMALES	Tél : 06 14 18 89 59

Numéro de téléphone syndicat : 05 62 93 28 02
Mail : udfo65@force-ouvriere.fr

UNSA 65 – Bourse du Travail, place des droits de l'homme - 65000 Tarbes

M. SALLES Fabrice

32 rue Olympe de Gouges
65600 SEMEAC

Tél : 06 24 83 85 80

Numéro de téléphone syndicat : 05 62 36 29 12
Mail : ud-65@unsa-territoriaux.org

Article 2 : La durée du mandat des personnes désignées à l'article 1^{er} est fixée à trois ans à compter du 17 mai 2023.

Article 3 : Leur mission permanente s'exerce exclusivement dans les Hautes-Pyrénées et ouvre droit au remboursement des frais de déplacement qu'elle occasionne dans ce département.

Article 4 : La liste prévue à l'article 1^{er} ci-dessus sera tenue à la disposition des salariés concernés dans chaque section d'inspection du travail et dans chaque Mairie du département des Hautes-Pyrénées.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées et le directeur départemental de la DDETS-PP des Hautes-Pyrénées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs.

Tarbes, le 22 mai 2023.

Pour le Préfet des Hautes-Pyrénées,

Le Directeur départemental de la DDETSPP des
Hautes-Pyrénées



Gregory FERRA

Voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées - place du Général Charles de Gaulle - BP 1350 - 65013 TARBES CEDEX
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Pau, Cours Lyautey - 64000 PAU. Ce recours peut être formé par voie postale, par dépôt auprès de la juridiction ou via le site www.telerecours.fr.
- d'un recours hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'intérieur, place Beauvau, 75008 PARIS

En cas de recours, joindre obligatoirement une copie de la présente décision

